

*Véronique Cornet  
Député Bourgmestre*

*Le 3 février 2005  
Communiqué de presse*

## **Pollution sauvage à la station d'épuration de Lobbes**

### **Le Ministre ne rassure pas Véronique Cornet !**

Ce mercredi 2 février 2005, Véronique Cornet a interrogé le Ministre Benoît Lutgen sur la pollution sauvage qui est intervenue le 19 janvier à la station d'épuration de Hourpes (Lobbes). Dans cette affaire, si c'est bien une société d'Eupen qui a été prise en flagrant délit, il est apparu rapidement que celle-ci travaillait en fait pour l'intercommunale Igretec (elle effectuait pour celle-ci des travaux de nettoyage des égouts de Lobbes via sous-traitance).

Véronique Cornet a donc demandé au Ministre quels sont les contrôles que les intercommunales sont sensées opérer dans le cadre de collaborations avec des sous-traitants dans ce domaine et si il estime que les mesures actuelles sont suffisantes. Véronique Cornet a fait part de son interrogation sur la responsabilité d'Igretec dans ce dossier et sur le devoir de celle-ci quant à la qualité du travail et du respect des lois par ses sous-traitants.

La députée souhaitait également savoir qui va prendre en charge les coûts de la remise en état de la station d'épuration et si des analyses et opérations de dépollution vont être effectuées. « Qui prendra en charge tout cela ? » a demandé la Députée en rappelant que Denis Ducarme a contacté par courrier le Ministre et le Président d'Igretec à ce sujet.

**Par ailleurs, Véronique Cornet a souhaité interroger le Ministre sur le rôle, la rapidité de réaction et les moyens d'action de la Division de la Police de l'Environnement. En effet, il apparaît que c'est par la Presse que le Parquet de Charleroi a été informé. En conséquence, le camion n'a pu être saisi immédiatement (avec le risque potentiel évident de voir des éléments de preuves disparaître).**

Enfin, Véronique Cornet s'est inquiétée de la fréquence de ce type d'agissements en Région wallonne et a souhaité une réponse politique forte.

**Le Ministre Lutgen semble tout d'abord avoir fait sienne la version selon laquelle la société n'aurait déversé que de l'eau de décantation (5m<sup>3</sup>) dans le réseau existant au Chemin de Hourpes à quelques 300 mètres de la station d'épuration. Ce qui n'est pourtant pas établi et qui contredit les constatations du préposé forestier. En effet, des échantillons pris à la sortie du camion contenaient une quantité conséquente de matières solides. Les échantillons contiennent en effet une pollution de 109 grammes de matières par litre. Si on fait un compte rapide, 5 m<sup>3</sup> représentent donc plus de 500 kilos de matières solides ! De plus ces 5 m<sup>3</sup> ne seraient liés qu'au deuxième déversement (il y en a eu deux, donc beaucoup plus de quantité - au moins le double) !!!!**

**Le Ministre a également répondu qu'Igretec a dressé un procès verbal et a déposé plainte. Il a affirmé qu'Igretec est responsable vis-à-vis de la SPGE et de la Région de la**

**bonne exécution des travaux mais il n'a pas pu rassurer la Députée quant à la prise en charge des différents coûts intervenus consécutivement à cette affaire.**

**Véronique Cornet souhaite donc que les moyens d'actions de la DPE soient élargis pour plus d'efficacité. La première étape serait d'accorder aux agents de terrain de la DPE le statut d'officiers de police judiciaire (ils sont actuellement simplement agents assermentés - paradoxe : les préposés forestiers sont eux bien officiers de police judiciaire). Pour le Ministre, par contre, la situation semble ne pas appeler d'interrogation particulière ! Le Ministre a par ailleurs affirmé q'il ne pouvait se rallier à l'opinion selon laquelle ce type d'agissements seraient fréquents. Ce qui pourtant est une constatation faite par des acteurs de terrain.**

**Véronique Cornet demande donc que toute la clarté soit faite sur cette affaire et qu'une large réflexion soit menée sur le rôle et l'efficacité des services de police environnementale dans de pareilles situations d'urgence. La députée réinterrogera le Ministre pour obtenir enfin une réponse à toutes les questions posées.**

(Les textes complets de la question et de la réponse peuvent être obtenus en me contactant.)  
Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712